

Barème Honoraires

Barème au 24 Janvier 2025 (TVA au taux en vigueur 20%)

TRANSACTION :

Honoraires à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat
Jusqu'à 50 000 € : 5 000 € forfaitaires

Au-delà de 50 000 € :

Vente Immeubles bâtis et non bâtis Mandat simple :

Appartements, immeubles, maisons, étangs, forêts, terrains : **4 % TTC** sur le montant du prix Net Vendeur + **3000 € TTC**.

Ventes Immeubles bâtis et non bâtis Mandat exclusif :

Appartements, immeubles, maisons, étangs, forêts, terrains : **3,8 % TTC** sur le montant du prix net Vendeur + **3000 € TTC**.

Ventes garages et parkings :

Forfait: 3000 € TTC

Vente de Fonds de commerces et Murs : Honoraires à la charge du cessionnaire.

Mandat simple et succès : 4,5% TTC sur le montant du prix Net Vendeur + 4000 € TTC.

Mandat exclusif : 4 % TTC sur le montant du prix Net vendeur + 3000 € TTC.

LOCATION IMMOBILIERE A USAGE D'HABITATION :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

A charge bailleur : 8€TTC du m2 de la surface habitable

A charge locataire : 8€TTC du m2 de la surface habitable

État des lieux :

A charge bailleur : 3€TTC du m2 de la surface habitable

A charge locataire : 3€TTC du m2 de la surface habitable

LOCATION IMMOBILIERE A USAGE PROFESSIONNEL :

Honoraires à la charge du preneur : 20% HT du quittance annuel (24%TTC).

ESTIMATIONS :

Gratuites dans le cadre de la loi ALUR (projet de mise en vente, mise en location) Hors de ce cadre 120€TTC

Par dérogation et convention expresse avec le mandant, des honoraires forfaitaires peuvent être appliqués dans certains dossiers.